Image not found or type unknown

Bail commercial ou bail professionnel : comment choisir ?

Fiche pratique publié le **16/05/2014**, vu **484 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La loi autorise les parties relevant en principe du statut des baux professionnels à se placer sous celui des baux commerciaux. Quel intérêt ?

Sont exclus du statut des baux professionnels :

- les établissements publics ;
- les activités artistiques lorsqu'il y a cotisation à la caisse de sécurité sociale de la maison des artistes et reconnus auteurs d'oeuvres graphiques ;
- le conseil en stratégie et organisation ;
- les associations culturelles.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés